

**AVIS DE PUBLICITE
2019M006**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
DIRECTION TERRITORALE du NORD-EST
COMMUNE DE METZ**

Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Publié le	15 juillet 2019
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	Date : 16 août 2019 Heure : 12h00 (cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux)
Objet de l'occupation	Emplacement pour l'implantation d'un panneau publicitaire de 12 m ²
Lieu	Commune : METZ Adresse : Rue de l'Abattoir Références cadastrales : Section 21 Parcelle 98
Activité(s) pouvant être exercée(s)	Implantation d'un panneau publicitaire, simple pan.
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement	L'implantation doit être exécutée selon le règlement local de publicité arrêté.
Restrictions	L'installation doit être maintenue dans le plus grand état d'entretien possible et ne pas nuire à l'ordre, la sécurité et à la salubrité publiques. L'entretien des abords, aux pieds des ouvrages incombe au propriétaire de la convention. Les résidus de défrichage et les lambeaux de papiers publicitaires seront évacués à sa charge.
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire.
Conditions financières générales	Le montant de la redevance ne pourra pas être inférieur à 2535,01 euros / an, Les redevances domaniales sont recalculée et revalorisées tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé actuel à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement http://www.nordest.vnf.fr/spip.php?rubrique1705
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	1 ^{er} novembre 2019 (en fonction de la remise en état des lieux par l'ancien occupant).
Durée de la COT/AOT	Durée de 5 années minimum. VNF se réserve, à tout moment, la faculté de résilier, par lettre recommandée avec avis de réception, la convention pour motif

d'intérêt général lié au domaine occupé.

Critères de sélection

Pour les dossiers jugés complets :
Les critères seront considérés en fonction de l'offre de prix proposée.

Négociation

Oui, dans la limite basse des tarifs de VNF.

Pièces à fournir

- Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial qui précise la nature de l'activité envisagée,
- Statuts et Kbis (si société),
- Copie d'une pièce(s) d'identité du signataire de l'acte,
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture eau ou électricité ou gaz ou téléphone ou avis d'imposition),

Dépôt des candidatures

Modalités de transmission

– La demande est à rédiger en français et à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous en précisant « NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS » et/ou par voie électronique à :

uti.moselle@vnf.fr

en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité concerné.

Service à contacter pour renseignement

Voies navigables de France
UTI Moselle
6 rue de Méric - CS 21052
57036 METZ Cedex
Standard : 03 87 66 89 14

